

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

S.I.E. St Antoine l'Abbaye-St Bonnet deChavagne

OBJET : Tarification eau et branchement 2010

Le 26 novembre 2009

Le Comité Syndical du SIE ST ANTOINE L'ABBAYE ST BONNET DE CHAVAGNE s'est réuni en cession ordinaire sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Gérard VIVIER

Date de la convocation : 10/11/2009

Présents : Mrs, VIVIER, BOUJU, ROSE, HEBERT, GERMAIN, GENEUREUX

Absents excusés : Mme LANTHAUME, MM. PINET, MANDIER, DELAIGUE.

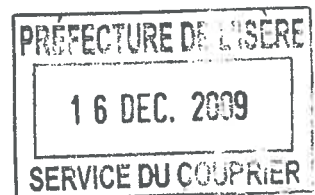
Secrétaire : M. BOUJU.

Monsieur le Président expose aux membres du SIE qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de facturation de l'eau pour l'année 2010. En effet par circulaire n° 04-31 de la Préfecture de l'Isère et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau.

Les membres du SIE décident à l'unanimité des membres présents, les tarifs suivant :

Pour la consommation

- ✦ Forfait annuel : 92 €
- ✦ Consommation eau jusqu'à 500 m3 : 1,15 €/m3
- ✦ Consommation eau de 501 à 1250 m3 : 0,93 €/m3
- ✦ Consommation eau de 1251 m3 à 5000 m3 : 0,73 €/m3
- ✦ Consommation eau au-delà de 5000 m3 : 0,45 €/m3
- ✦ Consommation du compteur de Montagne : 0,73€/m3
- ✦



En ce qui concerne les frais fixes, Monsieur le président rappelle qu'en application de l'article 8 du règlement il est accordé aux abonnés dont la consommation n-1 est inférieure à 5m3 de réduire les frais fixes de 20% soit pour 2010 : 73,60 €.

Pour les professionnels qui ont plusieurs compteurs se voient diminuer de 20% de façon dégressif jusqu'au 3^{ème} compteur, le quatrième sera au prix de 3^{ème} compteur soit pour 2010 pour le 1^{er} compteur : 73.60 €, pour le 2^{ème} compteur : 58.88 €, pour le 3^{ème} compteur : 47.10 €.

Pour les branchements les tarifs restent inchangés

- ✦ Forfait branchement simple : 381 €
- ✦ Forfait branchement double : 265,50 €
- ✦ Forfait branchement simple dans un immeuble: 1 regard 1 appartement : 378 €
- ✦ Forfait branchement double dans un immeuble: 2 regards 2 appartements : 524,80 €
- ✦ Forfait branchement collectif privé : 0 regard, 115 € par compteur

Pour les coupures d'eau pour impayé ou à la demande du propriétaire, et reprise de branchement à la suite d'une coupure: 86,00€ par acte.

En cas de non-paiement dans les délais, l'abonné sera avisé par lettre recommandée lui donnant ordonnant de payer, dans un délai de quinze jours, le montant de la redevance plus les frais de commandement. Passé ce délai, il sera précédé à la fermeture de l'eau.

Les membres du SIE ouïssent l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010, comme indiqués ci-dessus.

CHARGENT Monsieur le Président de faire le nécessaire pour l'application de ces tarifs.

St Antoine l'Abbaye, 2 décembre 2009
Gérard VIVIER, le Président,

